

Prénoms : Caston, Eliaim, Jules Surnom :

Numéro matricule
du recrutement : 982

Classe
de mobilisation : 1903

ÉTAT CIVIL

Né le 1. Octobre 1884, à La Bastide-sur-Flers canton
d e Mirepoix département d e L' Ariège, résident
à La Bastide-sur-Flers canton d e Mirepoix, département
d e L' Ariège, profession d e Etudiant
fils d e Gaudet et d e Laffont Marie, domiciliés
à La Bastide-sur-Flers canton d e Mirepoix, département d e L' Ariège

N° 17 de tirage dans le canton de *Münchwil*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dépenses.)

(Indiquer la nature des dispenses.)
Engagement volontaire

Compris dans la 4^e partie de la liste du recrutement cantonal (.....^e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

(Campagnes, blessures, actions d'Etat, décorations, etc.)

Insensibilisé à l'école spéciale militaire de St Etienne à compter du 16.8.1904 comme engagé volontaire pour 3 ans et à la mairie de Marseilles (domicile) le dit jour. Arrivé à l'école le 27 du dit.

Bonne tenue servant au 7^e Régiment d'Infanterie coloniale pendant la 1^{re} Guerre mondiale pour mener campagne d'Octobre 1906.

Bonne tenue au 1^{er} Régiment de Malgaches le 1^{er} Oct. 1908.

Passé au 42^e Regt d'Infanterie Coloniale le 28 mai 1910.

Passé au Régiment de Evrai Nord de Tonkin le 13 Janvier 1913.

Bonne tenue le 5 Mai 1916.

Passé au 42^e Regt d'Infanterie Coloniale le 16 Juillet 1916.

Passé au Regt de marche Colonial du Maroc le 1^{er} Février 1917.

Eue à l'ennemi le 2 mai 1917 à Saint-Etienne.

Passé dans la de l'armée active le

Dans l'armée active,

Passé dans la _____ de l'armée active le _____

Blessures et Citations

Mesures et Citations
 Récompense le 24 octobre 1916 à Souvigny par état d'honneur à la 16^e. Cdt à l'Etat
 du corps l'Armée n° 207 du 3^e Cen^{te} le group^{pe} F. P. P. excellent officier au
 cours de l'attaque du 24 octobre 1916 a été élu en tête de sa compagnie qui
 poursuivait à l'assaut d'une position ennemie finissant par s'organiser a
 fait preuve d'un courage digne d'éloge. Chevalier de la légion d'honneur
 le 3 mai 1916. Croix de guerre avec étoile en argent et vermeil. Officier de
 grande croix et très actif, organisant d'une façon toute à fait remarquable

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans les positions occupées. Et sa compagnie
du au dans deux secteurs voisins.

A accompli une 2^e période d'exercices dans l'année et particulièrement l'été du
du an 1894 au 1^{er} avril de 1895

Passé dans l'armée territoriale le 1911, repoussant victorieusement de nombreuses et violentes attaques. A été tué glorieusement.

Numéro
au contrôle
spécial du
recrutement

Dans la disponibilité
ou dans la réserve de l'armée active.

Dans l'armée territoriale
et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l'_____

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le

Libéré du service militaire le

[illegible]

- (1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)